



Réf. : AM/ED/JF/12427/1

Bruxelles, 07/01/2009

**Question écrite de Monsieur Alain MATHOT, Député-Bourgmestre, à Stefaan DE CLERCK, Ministre de la Justice, relative à la lutte contre la fraude fiscale au sein des parquets**

Dans son rapport d'activités 2007 transmis fin 2008, l'administrateur général des impôts et du recouvrement du SPF finances relève que, en matière de lutte contre la fraude fiscale, « quelque 272 informations ont été communiquées par les parquets en 2007 pour l'ensemble du pays » au Comité permanent de lutte contre la fraude fiscale.

Les principaux parquets d'origine sont ceux de Bruxelles et de Liège avec respectivement 87 et 48 informations. Les parquets de Courtrai, d'Hasselt et d'Anvers réunis ont quant à eux communiqué 49 informations au total (14, 14 et 21). Ces chiffres seraient « relativement réguliers » depuis 2005.

Pouvez-vous nous éclairer sur les ventilations complètes parmi les différents parquets de ces 272 informations en matière de fraude fiscale ?

Pouvez-vous nous dire quels sont les moyens effectivement mis en œuvre en termes d'effectifs sur ces dossiers dans les différents parquets pour assurer cette communication ?

Pouvez-vous, par ailleurs, nous dire ce qu'il en est en matière de fraude sociale et de transmission d'informations à l'initiative des auditorats du travail ?

Je vous remercie.

Alain MATHOT  
Député-Bourgmestre